



Commune de Martigny-Combe

## Règlement d'utilisation des cartes journalières CFF

### Bénéficiaires

Toutes les personnes légalement domiciliées sur le territoire de la Commune de Martigny-Combe peuvent bénéficier de cartes journalières mises à disposition par la Commune.

Les personnes non-domiciliées ont la possibilité d'acheter les cartes disponibles à un tarif différencié.

### Mode de fonctionnement

Il s'agit de titres de transport datés dénommés "Cartes journalières Commune". Ces derniers permettent de voyager sur tout le réseau couvert par l'abonnement général des CFF et sont valables uniquement à la date indiquée sur le titre de transport.

Ils peuvent être jetés après utilisation.

### Réservation et retrait de la carte journalière

Toute demande de réservation est à formuler au bureau communal soit par e-mail, téléphone ou lors de votre visite.

L'achat s'effectue directement au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture.

Toute carte réservée et non retirée sera facturée.

### Paiement

Les cartes journalières sont payées comptant au guichet au moment de leur achat.

### Prix

CHF 40.- par carte et par jour pour les domiciliés,

CHF 45.- par carte et par jour pour les non-domiciliés.

### Remboursement

Aucune carte payée ne sera remboursée ou échangée. Toute carte perdue ne pourra pas être remplacée.

### Renseignements

L'Administration communale de Martigny-Combe se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 027 722 23 27 et un calendrier des disponibilités est consultable sur le site internet [www.martigny-combe.ch](http://www.martigny-combe.ch) (rubrique "Cartes CFF").

Tout abus entraînera une interdiction automatique à l'octroi des cartes.

Martigny-Croix, le 30 novembre 2021